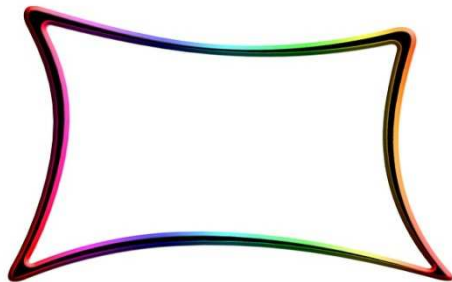


Principe

Le cadre de fonctionnement se définit par **l'ensemble des règles qui sont propres à notre fonctionnement** ou **celles que nous mettons en place avec les personnes qui nous entourent**. Selon le type et le but de la relation, nous établirons un cadre de fonctionnement qui ne sera propre qu'à cette relation. Ainsi, nous possédons autant de cadre que nous avons de relations.

Important

Plus notre cadre est éloigné de celui de notre enfant, plus il nous sera difficile d'avoir de l'autorité sur lui.



Et vous?

Dans quel cadre êtes-vous le plus souvent?

Les trois principaux cadres de fonctionnement

Selon le contexte, l'environnement, notre caractère, la maturité et le caractère de notre enfant, chacun d'entre nous pourront osciller **dans un cadre plutôt qu'un autre**. Nous allons voir, toutefois, que ces cadres n'ont ni les mêmes avantages ni la même durée de vie et encore moins les mêmes objectifs.

1. Le cadre strict

Ce cadre se définit par **la présence d'un grand nombre de nos règles personnelles**. Le but est d'amener notre enfant à avoir **une pensée identique** à la nôtre afin de garder un **maximum de contrôle** sur lui.

- Ce cadre a l'avantage de guider un maximum l'enfant vers le chemin désiré et d'éviter ainsi les dérives potentielles. Toutefois, c'est un cadre difficilement applicable, car il crée beaucoup de résistances chez l'enfant qui doit subir des règles qui ne sont pas forcément adaptées à son environnement. C'est un cadre très fatigant à tenir pour le parent et c'est une **voie express pour la chute de l'autorité**.

2. Le cadre laxiste

Ce cadre se définit par **la présence de très peu de nos règles personnelles**. Le but ici est de laisser l'enfant libre de **trouver son chemin** et de **vivre ses propres expériences**.

- Ce cadre a l'avantage de rendre l'enfant rapidement autonome. En effet, celui-ci sera obligé de vite se responsabiliser afin **d'éviter les dangers de son environnement**. L'enfant va vivre de nombreuses situations potentiellement dangereuses qui lui apprendront à se « débrouiller » et à mesurer les risques. Toutefois, cela reste un **cadre dangereux** qui n'épargnera pas les enfants les plus fragiles. De plus, votre **autorité sera rapidement non désirée**.

3. Le cadre négocié

Ce cadre se définit par la présence des principales règles, propres à la sécurité de l'enfant, ainsi que certaines règles nécessaires à la vie collectives.

- Ce cadre a pour particularité d'être régulièrement modifié, en fonction de l'évolution de l'enfant afin d'être le plus adapté à ses capacités et ses besoins du moment. Il nécessite des **discussions et des échanges** avec l'enfant et une possible remise en question de nos propres règles personnelles. C'est le cadre le plus riche pour aider le parent ainsi que l'enfant à évoluer de manière commune, tout en apportant un bon niveau de sécurité. Les échanges réguliers permettent de conserver une **autorité à long terme** sur l'enfant.